



VATICAN - Communiqué de la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples

Cité du Vatican (Agence Fides) – La Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples a souvent fait l'objet de l'attention, pour le moins non bienveillante et moralisatrice d'un quotidien italien bien connu pour sa veine critique. Voici quelques jours, entre demi vérités et conjectures, le quotidien en question a de nouveau publié des nouvelles ne correspondant pas à la réalité des faits. Il a par exemple affirmé que la Congrégation ne paierait pas l'IMU (taxe foncière italienne NDT) sur le patrimoine immobilier qu'elle administre.

A cet égard, il suffirait de s'adresser aux Organismes compétents pour s'apercevoir qu'en 2012, le Dicastère en question a versé 1.952.000,00 €uros au titre de l'IMU au profit de la seule ville de Rome. Par ailleurs, s'agissant des revenus dérivant des immeubles, les impôts y afférant sont régulièrement payés en Italie.

En outre, il vaut la peine de rappeler que les biens administrés par la Congrégation proviennent de donations de personnes qui ont, généreusement, voulu, au fil des ans, contribuer ainsi à l'œuvre missionnaire dans le monde. Par conséquent, la Congrégation pourvoit, à Rome, outre le soutien de la partie institutionnelle, à l'activité culturelle et formative de l'Université pontificale urbanienne, du Collège pontifical urbanien et d'innombrables institutions missionnaires en Afrique, en Asie, en Océanie et en Amérique latine ainsi qu'aux Caraïbes. Au cours de l'Année universitaire 2012-2013, l'Université pontificale urbanienne a accueilli 1.484 étudiants provenant de plus de 100 pays. Par ailleurs, le Collège urbanien, fondé en 1627, accueille 160 élèves provenant des territoires de mission en vue d'une longue période de formation vocationnelle et culturelle.

La Congrégation de Propaganda Fide est reconnaissante aux bienfaiteurs qui, au travers de leur aide et par leur estime, participent à l'annonce de l'Évangile et au soutien d'innombrables initiatives éducatives, sociales et humanitaires.

Les bilans de la Congrégation sont soumis annuellement au contrôle de la Préfecture pour les Affaires économiques du Saint-Siège (équivalent de la Cour des Comptes). (Agence Fides 18/11/2013)